

# LA FONCTION EMPLOYEUR DANS UNE ORGANISATION AUTOGÉRÉE

Le paradoxe de la “fonction employeur” dans les structures autogérées est notable : **obligation légale, comment la mettre en œuvre dans une entreprise où les associé-es sont tous co-employeurs ?** Qui a le pouvoir d'exercer cette fonction et d'ailleurs que recouvre-t-elle précisément ?

Ces deux jours vous permettent d'acquérir le **socle des connaissances juridiques** nécessaires à la gestion des ressources humaines : contrats de travail, congés payés, durée légale du travail... autant d'éléments du droit qu'il est indispensable de connaître mais aussi de pouvoir interpréter en fonction des situations et adapter à son propre fonctionnement.

En mêlant **apports juridiques, exemples pratiques et échanges** sur les situations des participant-es, cette formation a l'ambition de vous outiller pour rendre le droit à la fois intelligible et applicable dans vos structures. Sont également abordées les thématiques des entretiens individuels, du plan de formation et de la gestion de conflit, autant d'éléments au cœur des questions d'organisation des ressources humaines mais aussi plus largement d'une gouvernance sans hiérarchie.

## CONTENU

### 1/ Les obligations et prérogatives de l'employeur dans une organisation démocratique

- ▶ Connaissances des obligations et pouvoirs de la fonction employeur
- ▶ Les enjeux d'une organisation horizontale, entre hiérarchie, subordination et démocratie

### 2/ L'appréhension de son environnement juridique

- ▶ Les sources du droit du travail
- ▶ La mise en place d'une veille juridique

### 3/ La mise en œuvre et la gestion du contrat de travail

- ▶ Le contrat de travail : de l'embauche à la rupture
- ▶ La gestion des congés payés et absences

### 4/ Vers une gestion plus humaine des salarié-es

- ▶ L'échelle des sanctions en droit du travail et une approche revue de la discipline
- ▶ Les différents types d'entretiens salariés dans une organisation plus démocratique
- ▶ La question de la formation : quelle organisation en interne ?
- ▶ Éléments de réflexion pour une politique salariale plus équitable

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation alterne des temps de présentation théorique, des partages d'expériences et des exemples d'applications à des situations réelles, ainsi que des discussions autour des problématiques des participant-es.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

- Auto-évaluation
- Bilan oral et collectif
- Bilan écrit et individuel

## OBJECTIFS

- ▶ Rappeler les obligations légales liées à la fonction employeur
- ▶ Identifier les spécificités de cette fonction dans une organisation autogérée
- ▶ Se repérer dans l'arsenal juridique lié à la gestion administrative du personnel dans une petite entreprise
- ▶ Définir des axes d'amélioration ou gérer la mise en œuvre dans son organisation
- ▶ Réaliser une veille en matière de droit du travail
- ▶ Développer les aspects plus larges de la gestion des ressources humaines : entretiens, plan de formation, gestion de conflits.

## FORMATRICE

DĒVINA AZIS



Après des études et des premières expériences professionnelles dans les relations internationales, Devina Azis cofonde en 2015 une entreprise autogérée, le Bieristan, avant de rejoindre l'équipe du Grenade en 2020. Elle y accompagne les entreprises du groupement dans leurs problématiques en ressources humaines, sociales et financières et transmet son expérience de créatrice d'entreprise.

Depuis 2022, elle est titulaire d'un diplôme universitaire en Droit social et Gestion des Ressources Humaines et s'intéresse à la construction d'une politique salariale efficace. Elle s'est également formée à la gestion des tensions, du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles au travail.



## MODALITÉS

**DATES** : à retrouver sur [le-grenade.fr](http://le-grenade.fr)

**LIEU DE FORMATION** : dans une salle adaptée à la formation, à Lyon ou Valence.

**PUBLIC** : personnes ayant en charge tout ou partie de la gestion administrative du personnel dans leurs entreprises.

**Prérequis** : aucun.

**FORMAT** : en présentiel. 2 journées, de 9h à 17h, soit 14 heures de formation.

**ACCESSIBILITÉ** : cette formation peut être adaptée aux besoins des personnes handicapées. Faites-nous part de votre situation et de vos besoins, lors de votre prise de contact.

**TARIF** : 850 € (nets de taxes) par personne.

*Plus de 2 personnes de votre structure sont intéressées par cette formation ? Nous pouvons l'organiser sur-mesure, à un tarif adapté. Contactez-nous !*

### FINANCEMENT :

Nos actions sont éligibles aux dispositifs de financement de la formation professionnelle continue (OPCO, FAF...) ou de France Travail.

*Nous souhaitons que cette formation soit accessible au plus grand nombre: si le tarif est un frein à votre participation, contactez-nous pour envisager ensemble une solution.*

## CONTACT

Elise Courouble

[polepresta@le-grenade.fr](mailto:polepresta@le-grenade.fr)

07 69 50 60 22